

**PLAIDOIYER POUR LA PROTECTION DES DROITS DES  
COMMUNAUTES IMPACTEES PAR LE DEVELOPPEMENT DU  
PROJET DE FER DE SIMANDOU**

**TROISIEME RAPPORT TRIMESTRIEL DU COMITE DE SUIVI ET DE  
DOCUMENTATION DES IMPACTS DU PROJET SIMANDOU A KINDIA**



**Période : Mai 2024**

**Contact du comité de suivi : 628 25 46 05**



# Table des matières

<b>1. Contexte</b> .....	2
<b>2. objectifs</b> .....	2
<b>3. Approche méthodologique</b> .....	3
<b>4. Rappel des cas d'impacts documentés au cours du premier trimestre (Août, Septembre et Octobre 2023)</b> .....	3
<b>aucours du</b> .....	3
<b>5. Activités réalisées au cours du troisième trimestre (Février, Mars et Avril 2024).</b> .....	5
<b>aucours du</b> .....	5
<b>6. Résultats obtenus</b> .....	5
<b>6.1 Publication du deuxième rapport trimestriel d'impact :</b> .....	5
<b>6.2 Séances de Sensibilisations des communautés impactées :</b> .....	5
<b>6.3 Suivi de la résolution des impacts documentés lors du premier trimestre Août- Septembre et Novembre 2023 :</b> .....	6
<b>7. Difficultés majeures</b> .....	6
<b>8. Constats</b> .....	6
<b>9. Recommandations</b> .....	7
<b>10. Conclusion</b> .....	7



## 1. Contexte

La République de Guinée, riche en ressources naturelles, regorge d'énormes substances minérales qu'elle développe et met en valeur depuis des décennies.

Si la bauxite et l'or sont exploités par plusieurs multinationales dans certaines régions du pays, les gisements de fer quant à eux tardent à être mis en valeur. C'est le cas de la chaîne de montage de Simandou qui, pendant plus de deux décennies fait parler d'elle de par sa réserve et sa teneur importante.

A date, les blocs 1 et 2 sont détenus par Winning Consortium Simandou (WCS) et les blocs 3 et 4 par Rio Tinto SIMFER.

Avec les derniers développements, le projet est en phase de se concrétiser grâce notamment à la signature de l'accord cadre tripartite entre l'Etat et les deux entreprises, à la création de la Compagnie du Trans Guinéen (CTG) pour le compte des infrastructures et la signature du pacte d'actionariat.

Pour rappel, le projet implique la construction d'un chemin de fer long d'environ 650 km et un port pour le transport du minerai et les deux entreprises comptent exporter environ 200 millions de tonnes par an.

En dépit de l'espoir que suscite ce projet d'envergure pour l'Etat et les communautés, les activités sur le terrain ne se font pas sans conséquences sur l'environnement et la vie des communautés.

Ainsi plusieurs voix commencent à se lever par rapport aux manquements déjà constatés. C'est pourquoi, conscient des risques du projet et des éventuelles répercussions qui pourront en découler, des leaders communautaires de Madina-Oula, commune abritant l'un des tunnels ont décidé d'apporter leur contribution avec l'accompagnement technique de l'ONG Action Mines Guinée (AMINES) à la protection des droits sociaux et économiques du projet à travers le suivi et la documentation des impacts dudit projet sur les communautés riveraines.



## 2. objectifs

D'une manière générale, l'objectif est d'accompagner les communautés riveraines du projet Simandou à défendre légalement leurs droits par le suivi et le plaidoyer.

Spécifiquement il s'agit :

- D'assurer une mobilisation communautaire et faciliter la compréhension des risques et enjeux du projet de Simandou ;

- D'accompagner les communautés dans la formulation de leurs réclamations à l'endroit des entreprises ; et
- D'engager le plaidoyer auprès des parties prenantes du projet Simandou pour une prise en compte effective des préoccupations des communautés locales ;

### 3. Approche méthodologique



Pour y arriver, une approche collaborative au centre de laquelle se trouvent les communautés a été définie par le comité de suivi.

Il s'agissait tout d'abord de créer des contacts avec les parties prenantes locales (autorités locales, leaders communautaires et les entreprises). Ensuite d'organiser des séances de sensibilisation pour renforcer la compréhension des communautés sur les enjeux du projet et les voies de recours existantes et possible en cas de violation. Et enfin passer à la documentation des impacts et accompagner les personnes impactées à saisir l'entreprise pour des fins de réparations.

### 4. Rappel des cas d'impacts documentés au cours du premier trimestre (Août, Septembre et Octobre 2023)

Au cours du premier trimestre de ce projet de suivi (Août, Septembre et Octobre), le comité de suivi a documenté les impacts suivants :

### Tableau récapitulatif des impacts documentés

N°	Impacts	Localités	Images	Etat de traitement des plaintes
1	Fissures de maisons dues aux travaux de dynamitage	District de Sékhou-soryah, sous-préfecture de Madina-oula.	 <p data-bbox="947 743 1524 768">Photo prise le 26/08/23 par le comité de Kindia.</p>	Le recensement des maisons est presque terminé, cependant la résolution n'est pas encore effective car les mesures proposées par la société n'ont pas été pour l'instant approuvées par les communautés
2	Pollution du fleuve de Kabélé par les eaux de ruissellement provenant du chantier du tunnel	Secteur Bombiyah, district de Sekou-soryah, sous-préfecture de Madina-Oula.	 <p data-bbox="942 1247 1520 1271">Photo prise le 09/09/23 par le comité de Kindia.</p>	Des forages sont réalisés pour certains villages proche du fleuve afin de fournir de l'eau potable aux communautés. Toutefois, certains forages ont besoins de réglages.

**NB : Au cours de ce troisième trimestre, il n'y a pas eu de nouveaux cas documentés. Le comité continue de faire le suivi des cas déjà documentés dans le premier rapport en discussion avec l'entreprise.**

## 5. Activités réalisées au cours du troisième trimestre (Février, Mars et Avril 2024).

Le comité a mené durant cette période trois (3) principales activités :

- ❖ La publication du deuxième rapport trimestriel (Novembre, Décembre et Janvier 2024) ;
- ❖ L'organisation des séances de sensibilisations et d'informations auprès des localités riveraines du projet Simandou ; et le
- ❖ Suivi de la résolution des impacts documentés lors du premier trimestre Août-Septembre-Novembre 2023.

## 6. Résultats obtenus

### 6.1 Publication du deuxième rapport trimestriel d'impact :

Pour la publication de ce rapport, un point de presse a été organisé par le comité de suivi afin de permettre le partage aux différentes parties prenantes. Cette approche a permis aux acteurs impliqués dans le projet au niveau local de prendre connaissance du contenu du rapport et les efforts du comité sur le terrain dans le cadre du plaidoyer.

### 6.2 Séances de Sensibilisations des communautés impactées :

Dans le cadre de nos activités au compte de ce troisième trimestre (Février, mars et Avril 2024), plusieurs séances de sensibilisations ont été organisées pour mieux informer les communautés sur le projet et les voies de recours disponibles dans le cadre des revendications.

Au total quatre **(4)** séances de sensibilisations ont été organisées pour un total de **117** personnes touchées dont **44** femmes.



*Séance de sensibilisation dans le secteur de Bombia, district de Sekou-soryah, sous-préfecture de Madina-oula (28/02/2024).*

### 6.3 Suivi de la résolution des impacts documentés lors du premier trimestre Août- Septembre et Novembre 2023 :

Après la publication du premier et du deuxième rapport trimestriel au mois de novembre 2023 et février 2024, WCS à travers ses sous-traitants a effectivement entamé le processus de recensements des bâtiments faisant l'objet de fissures et la construction des forages dans les secteurs impactés par la pollution du fleuve Kabélé.



*Construction des forages dans les secteurs de Bombia et Guegueyah, district de Sekou-soryah, sous-préfecture de Madina-oula (28/02/2024).*

A date, après consultation des membres du comité de suivi, nous dressons les constats suivants :

- ❖ Sur la situation des fissures de maisons à Sekou-soryah, certes les recensements sont effectifs mais le format proposé par CRCC18 dans le cadre de la réparation de ces impacts n'est ni consensuel ni accepté par les communautés impactées.
- ❖ Concernant le cas des forages construits à la suite de la pollution des sources d'eau, nous faisons le constat que 2/4 ne fonctionnent pas correctement et nécessite des travaux de finitions.

## 7. Difficultés majeures

Pendant le déroulement des activités de ce troisième trimestre, le comité de suivi s'est confronté à quelques difficultés à savoir :

- ❖ Difficulté de collaboration avec les autorités préfectorales et sous-préfectorales concernant la gestion des impacts rappelés ci-hauts ;
- ❖ La lenteur de Winning Consortium Simandou et ses sous-traitants dans le traitement des réclamations conformément au délai fixé par son mécanisme de gestion des plaintes ;
- ❖ Des tentatives de la part de certains agents de l'entreprise visant à écarter le comité des négociations.

## 8. Constats

Au compte de ce troisième trimestre, le comité de suivi a fait les constats suivants :

- ❖ L'insuffisance des mesures de réparation des maisons fissurées proposées par l'entreprise ;
- ❖ Le mécanisme de gestion des plaintes ou griefs de WCS est peu connu par les communautés impactées ;
- ❖ Le retard dans la procédure de rétablissement des communautés dans leurs droits ;
- ❖ Manque de suivi rapproché des services techniques de l'Etat au niveau déconcentré ;
- ❖ Faible collaboration entre les autorités( (préfectorales, sous-préfectorales et communales) avec le comité de suivi.

## 9. Recommandations

Au regard des observations sur le terrain nous recommandons ce qui suit :

### **A Winning Consortium Simandou :**

- ❖ De traiter dans un délai raisonnable et de façon diligente les cas d'impacts documentés dans le premier rapport trimestriel ;
- ❖ De vulgariser davantage le mécanisme de gestion des plaintes ou griefs pour guider les citoyens dans leurs quêtes de recours. ;
- ❖ De maintenir un contact permanent avec les communautés impactées par les travaux du projet Simandou pour éviter des frustrations liées au manque d'information et de collaboration ;
- ❖ D'avoir une collaboration franche avec le comité de suivi dans le cadre de la résolution des griefs des communautés.
- ❖ De résoudre les cas d'impacts en collaboration avec les citoyens impactés et le comité de suivi afin de trouver une solution consensuelle entre les parties prenantes et
- ❖ D'accélérer le processus de réparation des maisons fissurées pour éviter l'effondrement de certaines se trouvant sur un point critique surtout en prélude de la saison des pluies (période de grandes pluies dans la zone).



### **A l'Etat et autorités communales :**

- ❖ D'organiser à travers ses services techniques les missions de suivi et de contrôle permanent de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social (PGES) du projet et de rendre public les rapports ;
- ❖ Appuyer les communautés dans leurs réclamations et interpellier les entreprises sur leurs engagements ;

### **Aux communautés :**

- ❖ De s'informer davantage sur l'évolution du projet et suivre le mécanisme de gestion des plaintes établi par l'entreprise (WCS) pour promouvoir la gestion anticipée et pacifique des conflits ;
- ❖ Cultiver l'esprit d'entente et compréhension mutuelle pour la cohésion sociale au sein de la communauté ;
- ❖ De renforcer la collaboration avec le comité de suivi des impacts.

## **10. Conclusion**

Après neuf (9) mois de suivi citoyen, le comité se réjouit de l'amélioration du niveau de compréhension du projet Simandou par les communautés et de l'ouverture des négociations avec WCS à travers CRCC18 . Toutefois, malgré les avancées réalisées, force est de constater une lenteur dans la résolution définitive des impacts comme c'est le cas des fissures de maisons qui restent jusqu'ici non résolues.

Ainsi, il est plus que nécessaire pour l'entreprise d'accélérer ce processus pour éviter que les communautés ne s'impatientent trop et que d'autres impacts ne soient constatés.